



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Cité administrative  
2, rue Jules Ferry  
33200 BORDEAUX

Affaire suivie par :  
Hervé GAILLARD  
05 57 95 02 66

herve.gaillard@culture.gouv.fr

Références : CP0242272100025-1

À l'attention de M. Didier Pagès,

Bordeaux, le 13/10/2021

**Objet :** Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement  
**Références :** DUSSAC, LANOUAILLE (DORDOGNE), 2021 - Laffon, Laujardie, Moulin du Pont  
CP0242272100025  
Votre courrier du 13 octobre 2021  
Livre V du Code du patrimoine

Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 13 octobre 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet donnera lieu dans le cadre de l'autorisation environnementale à une prescription de diagnostic archéologique.

La surface explorée est conséquente avec une présomption sur plusieurs périodes : occupation néolithique sur le plateau de Laffon, présence d'un moulin ancien sur la Loue au niveau d'une zone de franchissement souhaité.

L'article R.523-14 du code du patrimoine donne la possibilité à l'aménageur de formuler une demande anticipée de prescription. À compter de la réception de cette demande, je disposerai d'un délai de 2 mois pour lui notifier directement cette prescription. Elle ne prendra effet qu'une fois l'autorisation environnementale obtenue et les prescriptions édictées.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète de région,  
et par délégation,  
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation,  
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

  
Hélène MAVERAUD-TARDIVEAU

copie : Calcaires et Diorite du Périgord - Lempe Lezard Le Garissal - Le Gué de la Roque – 24520 Lamonzie-Montastruc